



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité



Émyde lépreuse (*Mauremys leprosa*)
Slim Alileche

PLAN NATIONAL D'ACTION

en faveur de
l'Émyde lépreuse

L'Émyde lépreuse (*Mauremys leprosa*) est une tortue d'eau douce dont la limite de répartition mondiale nord se situe en France. Les populations reproductrices sont essentiellement concentrées sur le seul département des Pyrénées-Orientales.

L'Émyde lépreuse est un des reptiles les plus rares de France. L'espèce affectionne les cours d'eau lent, les zones humides, les oueds et les étangs. Elle peut se nourrir aussi bien de végétaux que de petits animaux. Pour le choix des sites de ponte, l'Émyde lépreuse, moins exigeante que la cistude d'Europe, étale ses pontes dans le temps et dans l'espace. Les sites de ponte sont constitués par de petits micro-habitats de sol bien exposés, dépourvus de végétation ou à végétation rase et plutôt meuble.

L'objectif du deuxième PNA en faveur de l'Émyde lépreuse est d'assurer la conservation de l'espèce en France à long terme. Ce plan permet de mutualiser les connaissances acquises, d'un travail en commun des personnes concernées par l'espèce et d'élaborer une stra-

Infos clés

En France:
Protégée¹

Directive Habitat
Faune Flore

Classée ann. II & IV²

Statut UICN³:
Vulnérable

En europe:
Vulnérable

LE 2022
PNA 2032

Moins de **1 000**

Individus connus à ce jour
en France (dont plus de 90 %
situés dans les Pyrénées-
Orientales)

1 - Arrêté du 23/04/2007.

2 - JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996 - conservation vie sauvage et milieu naturel en Europe . Annexes II et IV de la directive européenne « Habitats Faune-Flore » CEE 92/43 du 21 mai 1992 - conservation habitats naturels, faune et flore sauvages.

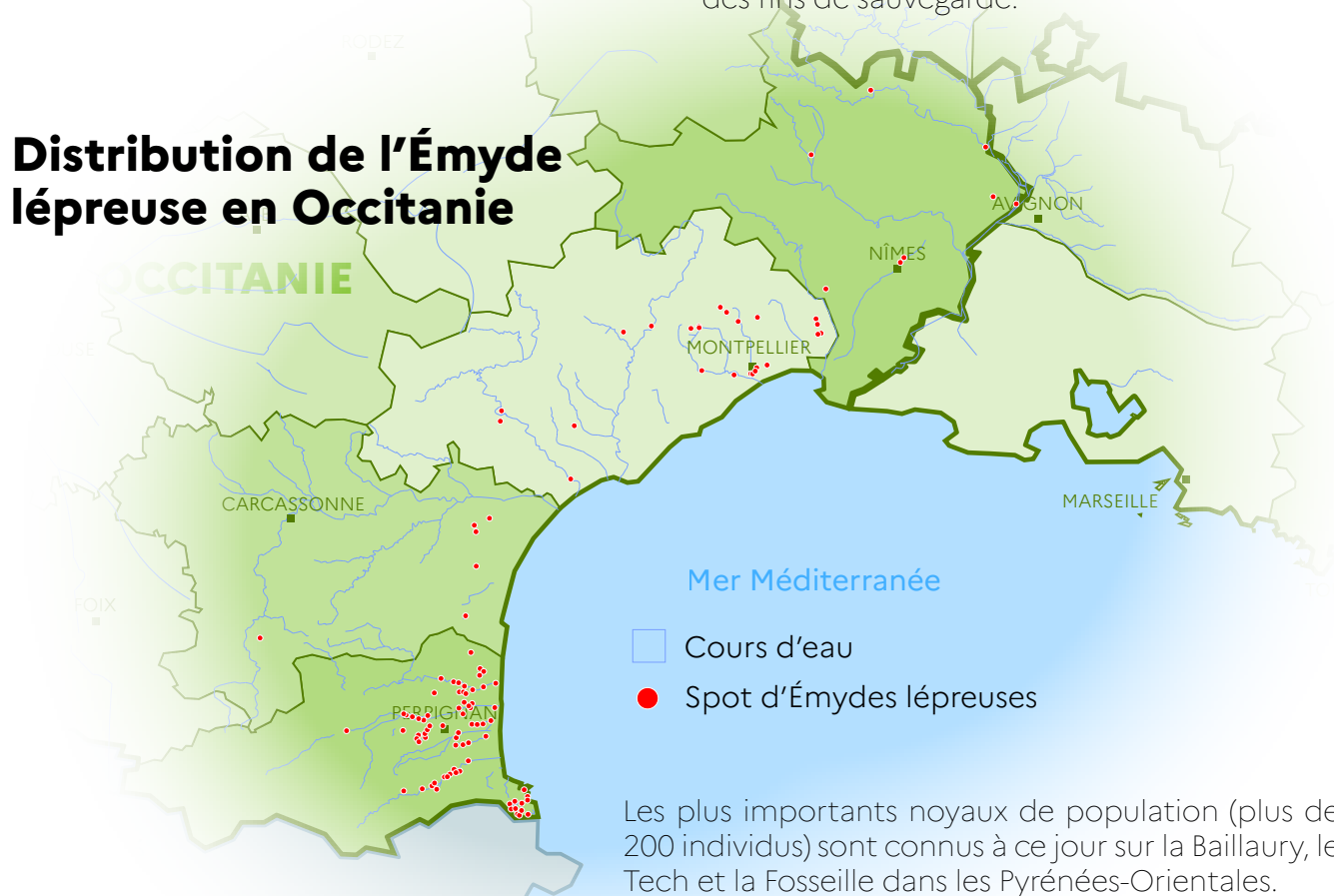
2 - Liste rouge nationale de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

tégie commune pour garantir son maintien. Il présente une liste d'actions à mettre en œuvre dans les années qui viennent, selon quatre grands axes :

- Acquisition de connaissances ;
- Protection des populations ;
- Conservation et gestion des habitats de l'espèce ;
- Communication et sensibilisation.

Enfin, pour les cours d'eau favorables à l'espèce mais dont la recolonisation avec les populations en place n'est pas susceptible de se produire naturellement à court ou moyen terme, des projets de réintroduction devront être engagés durant ce PNA. Pour chaque site, il conviendra de confirmer l'opportunité de tels projets en appliquant les lignes directrices sur les réintroductions et autres transferts à des fins de sauvegarde.

Distribution de l'Émyde lépreuse en Occitanie



Éléments Financiers

Le budget annuel mis à disposition par la DREAL Occitanie est de 20 000 € sur les 25 000 € programmés.

PRINCIPALES MENACES

- Artificialisation, fragmentations et modifications du milieu (aménagements hydrauliques, sécheresse chronique, pesticides et nouveaux polluants...).
- Risque d'hybridation avec des nouvelles espèces de tortues d'élevages du genre *Mauremys*.

PRINCIPALES ACTIONS

- Actualisation régulière de sa répartition nationale, connaissance et compréhension de la dynamique des populations françaises et connaissance des espaces accueillant les principales populations.
- Meilleure prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagements et d'urbanisation du territoire.
- Sensibilisation des propriétaires, des exploitants et des usagers des habitats à l'espèce.